

BUREAU DU 06 JUILLET 2016

Délibération N° B16/057

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019

CONVENTION FONCIERE

F09FC70R009 - THIONVILLE - 7 rue du Parc - Logements aidés en réhabilitation - F

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par l'OPH de Thionville souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise de 12 a 49 ca en vue de créer quatre logements aidés,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec l'OPH de Thionville annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens sis sur le territoire communal de Thionville, d'une superficie de 12 a 49 ca; le montant prévisionnel de l'opération est de 275 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec l'OPH de Thionville la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

VU ET APPROUVE

LE

1 8 JUIL. 2016

Le Préfet de Région.

Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Régionales et Européennes

Dominique BEMER

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER